REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO





MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



DIPLOME D'ETAT

INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988; NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG

ARTICLES 8, 151 ET 193; VU LA LOI-CADRE Nº 14/004 DU 11 FEVRIER 2014 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES

TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG 2017 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU 20 AVRIL 2004 PORTANT MESURES VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0493/2017 DU 23 MAI

NE (E) A KINSHASA A PARTICIPE A LA SESSION 2017 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU SOIXANTEATTESTONS QUE LA NOMMEE LE NOMME ETINKUM ESTHER POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS DE 00 0 9 9 9 7

REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE

DU CYCLE LONG DE LA

SECTION EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDÁIRES PEDAGOGIE GENERALE OPTION

DELIVRE A KINSHASA, LE L'INSPECTEUR GENERAL PRESIDENT DO JURY 15 AOUT 2017 LE SECRETAIRE GENERAL LE (LA) RECIPIENDAIRE

TS 07

9

0

0

1

0

0

2

1